

**CALENDRIER et PROCEDURE de CANDIDATURE CESURE 2023**

- Pour un départ en césure au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2023-2024 ou pour l'année universitaire entière 2023-2024

**Première campagne : Période de candidature du 6 Mars au 7 Avril 2023**

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 6 mars au 7 avril 2023 <b>(clôture 12h)</b>
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	12 avril 2023
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures.	14 avril 2023
Date butoir de réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse <a href="mailto:cesure@univ-orleans.fr">cesure@univ-orleans.fr</a>	29 avril 2023 au plus tard
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés.	A partir du 2 Mai 2023
Réunion de la commission chargée d'examiner les recours	2 Mai 2023
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	5 Mai 2023
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	A partir du 9 Mai 2023

**Deuxième campagne : Période de candidature du 5 Juin au 10 Juillet 2023**

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 6 juin au 10 Juillet 2023 <b>(clôture 12h)</b>
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	12 juillet 2023
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures. <i>*Une décision d'acceptation ne pourra être prise et notifiée pour les élèves en classe de terminale, qu'à la condition préalable de l'obtention du baccalauréat.</i>	17 Juillet 2023
Date butoir de réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse <a href="mailto:cesure@univ-orleans.fr">cesure@univ-orleans.fr</a>	28 Juillet 2023 au plus tard
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés.	A partir du 17 Juillet 2023
Réunion de la commission chargée d'instruire les recours	25 Août 2023 <i>(Fermeture congés d'été)</i>
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	28 Août 2023
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	A partir du 29 Août 2023

**Important**

Une commission césure exceptionnelle pourra être mise en place durant la première quinzaine du mois de Septembre, pour les élèves et étudiants qui n'auraient pas pu candidater lors de la seconde campagne pour cause d'éléments manquants au bon traitement de la candidature, à savoir uniquement :

- Baccalauréat non encore obtenu au moment de la seconde campagne de candidature (rattrapage)
- Attente d'acceptation dans une formation de l'université d'Orléans (listes complémentaires)

Pour être examinés, les dossiers devront être parvenus à la DOIP via l'adresse [cesure@univ-orleans.fr](mailto:cesure@univ-orleans.fr) au plus tard le 31 Août 2023.

- Pour un départ en césure au titre du 2<sup>ème</sup> semestre 2023-2024 ou pour l'année civile 2024 (2<sup>ème</sup> semestre 2023-2024 et premier semestre 2024-2025)

Période de candidature du **25 septembre au 3 Novembre 2023**

MODALITES	DATES
Dépôt et vérification des dossiers de candidature à la DOIP	Du 25 Septembre au 3 novembre 2023 (clôture 12h)
Réunion de la Commission « Césure » pour étude des demandes et avis	7 Novembre 2023
Notification de la décision du président de l'université prise sur avis de la commission d'évaluation des dossiers de candidatures.	10 novembre 2023
Date butoir de réception des demandes de recours par les étudiants dont le projet de départ en césure a été refusé. A adresser par écrit à l'attention du président de l'université via l'adresse <a href="mailto:cesure@univ-orleans.fr">cesure@univ-orleans.fr</a>	25 Novembre 2023
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés.	A partir du 13 Novembre 2023
Réunion de la commission chargée d'examiner les recours	28 Novembre 2023
Notification des résultats de l'examen des recours à l'étudiant et à sa composante de rattachement.	1 <sup>er</sup> décembre 2023
Signature des conventions pédagogiques pour les projets de départ en césure acceptés suite à la commission de recours.	A partir du 4 décembre 2023